



Communiqué de presse

Date

19 septembre 2019

Enquête de la COMCO contre des fournisseurs pharmaceutiques

Berne, 19 septembre 2019 – La Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert une enquête le 16 septembre 2019 contre plusieurs entreprises actives dans la production et la distribution de principes pharmaceutiques actifs. Des perquisitions ont été menées auprès de plusieurs entreprises.

La COMCO soupçonne que des producteurs et des distributeurs du principe actif Scopolaminbutylbromide ont conclu des accords sur les prix et de répartition géographique. Concrètement, il existe des indices selon lesquels ces entreprises se seraient entendues afin de maintenir à un niveau élevé les prix de vente de ce principe actif et pour se répartir les marchés par région. L'enquête doit examiner s'il existe effectivement des restrictions illicites à la concurrence.

Le principe actif en question est utilisé pour les médicaments contre les maux de ventre, les coliques néphrétiques ainsi que les crampes de la vessie. Les producteurs et les distributeurs de Scopolaminbutylbromide revendent ce principe actif aux fabricants de médicaments.

Adresse pour l'envoi de questions:

Dr Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@weko.admin.ch
Dr Olivier Schaller Vice-directeur	058 462 21 23 079 703 80 07	olivier.schaller@weko.admin.ch